|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2019/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale10 décembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-unième session**

Genève, 19-22 février 2019
Point 2 de l’ordre du jour provisoire
**L’automatisation dans les transports**

 Projet de document de réflexion pour le débat
de politique générale de haut niveau
sur l’automatisation dans les transports
et les manifestations parallèles
connexes de haut niveau

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Le présent document donne un aperçu du contexte, des perspectives, du déroulement prévu et des thèmes principaux du débat de politique générale de haut niveau sur l’automatisation dans les transports qui se tiendra dans le cadre de la quatre-vingt-unième session annuelle du Comité des transports intérieurs. On y trouvera également des informations sur les activités, manifestations parallèles et réceptions prévues à cette occasion. Le point culminant de cette session sera l’adoption de la stratégie du Comité à l’horizon 2030, qui fera date, et de la résolution intitulée « Renforcer la coopération, l’harmonisation et l’intégration à l’ère de l’automatisation dans les transports ». |
|  |

 I. Quatre-vingt-unième session annuelle du Comité
des transports intérieurs : un tournant
dans l’histoire du Comité

 Contexte, perspectives générales et niveau de représentation attendu

1. La quatre-vingt-unième session annuelle du Comité des transports intérieurs (CTI), qui se tiendra en 2019, devrait marquer un tournant dans l’histoire du Comité. En effet, le Comité est appelé à se prononcer sur l’adoption de sa stratégie à l’horizon 2030, et ce, dans la salle (salle XVII) où, en 2017, des ministres venus du monde entier s’étaient réunis aux côtés de plus de 500 participants afin de célébrer son soixante-dixième anniversaire et avaient demandé qu’une nouvelle stratégie soit élaborée et adoptée.

2. En soixante-dix ans, le Comité est devenu l’organe central pour les conventions de l’ONU en matière de transports intérieurs. Reconnaissant l’influence mondiale des travaux de réglementation du Comité, la portée géographique de plus en plus vaste de ses instruments juridiquement contraignants et la nécessité urgente de rendre le cadre mondial qui régit les transports intérieurs plus inclusif et accessible à tous et d’appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les ministres ont appelé, dans leur résolution de 2017, à élaborer et à adopter une nouvelle stratégie pour le Comité. En 2018, avec la participation de ministres d’Afrique, d’Asie, d’Europe et du Moyen-Orient, le Comité a décidé d’examiner et d’adopter sa stratégie à l’horizon 2030 à sa quatre-vingt-unième session annuelle en 2019 (19-22 février 2019).

3. Sur la base de la forte participation des responsables du secteur des transports en 2017 et 2018 et au vu des décisions importantes qui seront prises et détermineront l’avenir du Comité, il est recommandé que les États se fassent représenter à la quatre-vingt-unième session annuelle par un ministre, un vice-ministre ou un secrétaire d’État pour les tables rondes et les tours de parole, et par des hauts responsables le reste du temps. En outre, les responsables des principales entreprises et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales du secteur des transports devraient prendre part au débat de politique générale.

 II. Débat de politique générale de haut niveau :
l’automatisation dans les transports

4. Faisant fond sur les recommandations du Comité et les débats du Bureau, le thème du débat de politique générale de 2019 sera « L’automatisation dans les transports ». Ce thème permettra aux participants d’engager une réflexion sur les réalisations passées du Comité, son fonctionnement actuel et sa trajectoire future tout en mettant en avant sa valeur ajoutée et son potentiel pour l’avenir.

5. Le projet de programme pour le *mardi 19 février 2019 de 10 heures à 13 heures* est le suivant :

a) Allocutions de bienvenue ;

b) Une ou deux interventions liminaires sur l’importance de l’automatisation et de la numérisation dans le secteur des transports intérieurs pour l’avenir de la mobilité et sur le rôle du Comité à cet égard ;

c) Deux tables rondes consécutives réunissant chacune jusqu’à cinq participants et suivies de trois interventions programmées de la salle ;

d) Adoption de la résolution intitulée « Renforcer la coopération, l’harmonisation et l’intégration à l’ère de l’automatisation dans les transports », qui sera le point culminant de la réunion.

 A. Allocutions de bienvenue et interventions liminaires

6. Après les allocutions de bienvenue, une intervention liminaire sur l’importance de l’automatisation et de l’harmonisation pour renforcer la viabilité des transports intérieurs à l’échelle mondiale abordera les obstacles qui se dresseront sur la voie de l’automatisation ainsi que le rôle stratégique du Comité en tant qu’instance globale de coopération permettant d’élaborer des solutions harmonisées et de renforcer la coopération internationale. L’automatisation dans les transports est essentielle à l’aboutissement des efforts accomplis dans le monde pour assurer l’accès de tous à la mobilité durable et atteindre les objectifs de développement durable d’ici à 2030. Les résultats obtenus par le Comité au cours des soixante-dix dernières années sont la preuve que ses travaux de réglementation ont une incidence directe sur l’offre et la prestation de services des entreprises et du secteur à l’échelle mondiale et, par ricochet, contribuent à améliorer considérablement la vie quotidienne des populations et des communautés partout dans le monde. Les nombreuses réalisations du Comité, qui forment un tout cohérent, constituent une base solide pour le rôle qu’il joue et sera appelé à jouer dans le renforcement de la coopération, de l’harmonisation et de l’intégration à l’ère de l’automatisation dans les transports.

 B. Tables rondes

7. Deux tables rondes seront ensuite organisées sur des questions transversales capitales qui intéressent directement l’avenir de l’automatisation dans les transports ainsi que les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Les thèmes sont les suivants :

a) Table ronde I : Rôle et tendances de l’automatisation dans les transports : sécurité, efficacité et viabilité ;

b) Table ronde II : Promotion de l’automatisation dans tous les modes de transport : obstacles et effets de synergie.

8. Chaque table ronde réunira au maximum cinq participants de haut niveau.

9. Chaque débat sera conduit par un animateur, durera quarante-cinq minutes et débutera par de brèves déclarations des participants (cinq à sept minutes). Ces déclarations seront suivies d’interventions programmées (trois minutes maximum chacune) puis d’un débat ouvert.

 C. Adoption de la résolution intitulée « Renforcer la coopération, l’harmonisation et l’intégration à l’ère de l’automatisation
dans les transports »

10. À l’issue de la réunion, les ministres et les chefs de délégation seront invités à adopter la résolution intitulée « Renforcer la coopération, l’harmonisation et l’intégration à l’ère de l’automatisation dans les transports », soulignant ainsi que le Comité est tout indiqué pour veiller à ce que l’accélération de l’innovation en matière d’automatisation et de numérisation dans les transports soit marquée par l’harmonisation, l’interopérabilité, la sécurité, l’accès équitable et l’intégration intermodale, qui sont autant de conditions essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Dans l’ensemble, la résolution portera sur la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine de l’automatisation des transports, afin de partager aussi largement que possible les avantages ainsi obtenus et d’éviter l’émergence de systèmes fragmentés qui ne sont pas interopérables.

 III. Manifestations parallèles de haut niveau prévues

 A. Expositions et démonstrations

11. Le débat de politique générale de haut niveau sera accompagné d’expositions et de démonstrations sur des nouvelles technologies liées à l’automatisation dans les transports, notamment :

* Le transfert des participants dans des navettes et véhicules automatisés ;
* Des démonstrations de conduite automatisée et autonome ;
* Des simulateurs de conduite.

 B. Manifestation parallèle intitulée « L’automatisation
dans les transports : faire circuler des véhicules
automatisés en toute sécurité » (18 février 2019)

12. Cette manifestation durera toute la journée et sera organisée conjointement par le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) et le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), en application d’une décision prise par le Comité ([ECE/TRANS/274](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2018/itc/ECE-TRANS-274e.pdf), par. 37).

 C. « L’automatisation dans les transports : la numérisation
et les documents électroniques comme facteurs de croissance
et de développement » (après-midi du 19 février 2019)

13. Une réunion d’une demi-journée sur le thème « L’automatisation dans les transports : la numérisation et les documents électroniques comme facteurs de croissance et de développement » se tiendra en même temps que la session restreinte du Comité sur l’adoption de sa stratégie à l’horizon 2030. Cette concomitance permettra aux participants de haut niveau qui ne sont pas des représentants de gouvernement, et ne peuvent donc pas assister à la séance restreinte, ainsi qu’aux plus grandes délégations, de prendre part à un dialogue constructif sur les avantages de la numérisation, dans le cadre des projets eTIR et eCMR par exemple, pour le commerce, la croissance et le développement, et d’aborder les points de blocage actuels sur les plans réglementaire, stratégique et technique.

Annexe I

 Projet de programme (18-22 février 2019)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lundi 18 février** | **10 h 00-18 h 00** | **Manifestation parallèle 1 : manifestation conjointe au WP.1 et au WP.29**\***Salle XVII** | **Réunion du Bureau du CTI**\***Salle VII** | **Expositions et démonstrations 2019** |
| **Mardi 19 février** | **10 h 00-13 h 00** | **Débat de politique générale de haut niveau du CTI**\***Salle XVII** |
| **13 h 00-15 h 00** | **Pause-déjeuner** |
| **15 h 00-18 h 00** | **Session annuelle du CTI − Session restreinte**\* **aux représentants de gouvernements Salle XVII** | **Manifestation parallèle 2 : Numérisation et documents électroniques**\* **− Salle VII** |
| **18 h 00-20 h 00** | **Cocktail/Réception (Palais des Nations)** |
| **Mercredi20 février** | **10 h 00-13 h 00** | **Session annuelle du CTI**\* **Session ordinaireSalle XVII** |
| **13 h 00-15 h 00** | ***Pause***  |
| **15 h 00-18 h 00** | **Session annuelle du CTI**\* **Session ordinaire (*suite*)Salle XVII** |
| **Jeudi21 février** | **10 h 00-13 h 00** | **Session annuelle du CTI**\* **Session ordinaire (*suite*)Salle XVII** |
| **13 h 00-15 h 00** | ***Pause***  |
| **15 h 00-18 h 00** | **Session annuelle du CTI**\* **Session ordinaire (*suite*)Salle XVII** |
| **Vendredi 22 février** | **10 h 00-13 h 00** | **Session annuelle du CTI\* Session ordinaire (*suite*)Salle XVII** |
| **13 h 00-15 h 00** | ***Pause***  |
| **15 h 00-18 h 00** | **Réunion du Bureau du CTI**\* **− Salle XVII** |
| \*Interprétation simultanée en anglais, en français et en russe**.** |

 Annexe II

 Projet de programme

| **Débat de politique générale de haut niveau** **« L’automatisation dans les transports »****19 février 2019, 10 h-13 h, salle XVII****Palais des Nations, Genève** |
| --- |
|  |
| 10 h 00-10 h 20 | **Allocutions de bienvenue**  |
| 10 h 20-10 h 45  | **Interventions liminaires**  |
| 10 h 45-11 h 30  | **Table ronde I : Rôle et tendances de l’automatisation dans les transports : sécurité, efficacité et viabilité***Débat et interventions programmées (maximum 3 minutes chacune)* |
| 11 h 30-12 h 00  | *Pause-café* |
| 12 h 00-12 h 45  | **Table ronde II : Promotion de l’automatisation dans tous les modes de transport : obstacles et effets de synergie***Débat et interventions programmées (maximum 3 minutes chacune)* |
| 12 h 45-13 h 00  | **Adoption de la déclaration/résolution du CTI et discours de clôture** |